

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a conclu un accord cadre le 4 avril 2005 concernant la protection des mineurs sur Internet avec la société Cogilab. L'accord concerne les établissements scolaires de l'Éducation Nationale, tant en France métropolitaine que dans les départements et territoires d'outre-mer. Il a pour objectif de développer la protection de l'usage d'Internet dans les établissements scolaires et les espaces labellisés « Net public » en proposant une solution de sécurisation complète à des conditions préférentielles.



SurfPass

Sécurisation des ordinateurs en milieu scolaire.

Une solution complète adaptée aux établissements scolaires.

SurfPass est parfaitement adapté aux établissements scolaires. SurfPass offre toutes les fonctions dont vous avez besoin : Filtrage avec une liste de sites web interdits, analyse de contenu, traces des sites Web en temps réel et en différé, limitation de temps de connexion, planning, contrôle des applications autres qu'Internet, gestion centralisée...

Sa simplicité d'installation et d'utilisation et ses exigences matérielles réduites le rendent accessible à toutes les structures, du primaire jusqu'à l'Université.

Conformité totale avec les exigences du ministère de l'Éducation Nationale.

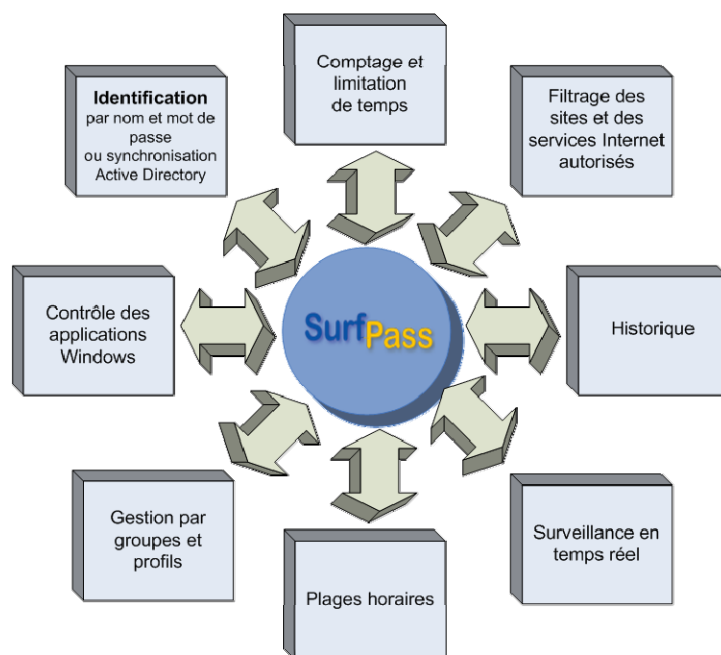
SurfPass est un logiciel de filtrage en conformité totale avec les directives de l'Éducation Nationale. La directive ministérielle de février 2004 concernant les usages d'Internet demande à tous les établissements scolaires, du primaire au supérieur, d'équiper chaque machine à disposition des élèves avec un logiciel permettant au minimum :

- De filtrer les sites Web grâce à la liste noire de plus de près d'un million de sites maintenue à l'université de Toulouse 1 (environ 10.000 nouveaux sites par mois).
- De filtrer par liste blanche : par défaut tous les sites sont interdits, à part quelques uns.
- De pouvoir consulter et archiver un historique des sites visités.

SurfPass, c'est beaucoup plus que du filtrage Web.

C'est aussi :

- L'attribution d'un quota de temps d'utilisation des machines pour chaque élève.
- Un planning hebdomadaire d'autorisation d'accès aux machines.
- Un contrôle des applications Windows autorisées par profil d'élève.
- Une gestion centralisée de tous les paramètres à partir d'un seul poste de travail.
- Identification automatique avec Active Directory.
- Contrairement aux solutions proxy, SurfPass peut bloquer tous les services Internet : Email FTP, messagerie instantanée, P2P, et non pas uniquement le Web.



Les blocs fonctionnels de SurfPass.

Une tarification simple et économique.

Cogilab propose aux établissements scolaires une tarification par licence site. Cette formule a l'avantage d'être simple, souple et économique. Pour un montant forfaitaire, une licence site donne le droit à un établissement d'installer SurfPass sur toutes ses machines, quel que soit le nombre. SurfPass ne nécessite aucun abonnement particulier, ni pour le logiciel, ni pour la liste noire. De plus le support technique est gratuit !

Prix des licences sites :

- Écoles primaires : 305.18 € HT / 365 € TTC
- Collèges : 635.45 € HT / 760 € TTC
- Lycées : 799.33 € HT / 956 € TTC
- Établissements d'enseignement supérieur : 1245.82 € HT / 1490 € TTC

Réductions en quantité :

- de 10 à 49 : 15%
- de 50 à 99 : 20%
- de 100 à 199 : 25%
- de 200 à 499 : 30%

Réductions supplémentaires :

Licence sans packaging, ou support technique de second niveau uniquement : nous consulter.

Configuration requise :

Windows 2000/XP/2003/Vista.

Besoin de plus d'informations ?

Pour une description détaillée, une version gratuite en téléchargement, les tarifs complets :

<http://www.cogilab.com>